

ALPYNSIGHTS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros

144 Route de Faye
05700 SAVOURNON

R.C.S. de GAP

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026**

Le soussigné,

- Monsieur Yannick, Jacques, Henri NEYRET, né le 15 Juillet 1964 à ALBERTVILLE (SAVOIE), époux de Madame Charlene, Monique RENAUD, née le 15 Septembre 1983 à ROSNY-SOUS-BOIS (SEINE-SAINT-DENIS), avec laquelle il demeure 144 Route de Faye, 05700 SAVOURNON.

Marié à la mairie de BIVIERS (ISERE), le 10 Juillet 2021 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code Civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Antoine PEQUEGNOT, notaire à CROLLES (ISERE), le 16 Juin 2021.

Propriétaire de 100 actions

Seul associé de la SASU ALPYNSIGHTS, étant présent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du président
- Pouvoir d'accomplissement des formalités légales

Après en avoir délibéré, l'associé adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de président, pour une durée illimitée :

- Monsieur Yannick, Jacques, Henri NEYRET, né le 15 Juillet 1964 à ALBERTVILLE (SAVOIE), époux de Madame Charlene, Monique RENAUD, née le 15 Septembre 1983 à ROSNY-SOUS-BOIS (SEINE-SAINT-DENIS), avec laquelle il demeure 144 Route de Faye, 05700 SAVOURNON.

Marié à la mairie de BIVIERS (ISERE), le 10 Juillet 2021 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code

Civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Antoine PEQUEGNOT, notaire à CROLLES (ISERE), le 16 Juin 2021.

Monsieur Yannick, Jacques, Henri NEYRET, en sa qualité de Président aura tous les pouvoirs prévus par les statuts sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Yannick, Jacques, Henri NEYRET, entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Monsieur Yannick, Jacques, Henri NEYRET, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et ne se trouver dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité susceptibles de l'empêcher de les exercer.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Monsieur Yannick, Jacques, Henri NEYRET, pour accomplir toutes formalités afférentes à la constitution de la société.

Elle confère en outre tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes pour effectuer tous dépôts que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par l'associé et pour acceptation des fonctions.

Monsieur Yannick, Jacques, Henri NEYRET

Signé par YANNICK NEYRET
Le 28 août 2026

Signed with
Universign doc_502Z
tx_JGxxBALPAKWe